

Affiché en mairie le 19 septembre 2007

COMMUNE DE ROLAMPONT
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2007

L'AN DEUX MILLE SEPT, LE 17 SEPTEMBRE A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 7 septembre 2007, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire, M^{me} RUEL, M. DELIN, adjoints ; MM. BALLAND, BOUVIER, M^{me} GERARD, maires-délégués ; M^{lles} DIOT, BROCHOT, MM. DEHAN, VOILLEQUIN, THOMASSIN, PELLETIER, RACLOT, Patrick GALLISSOT, HERBERT, conseillers municipaux.

Excusées : MM^{mes} DUCRET, ROBIN (procuration à M^{lle} Diot), conseillers municipaux.

Absente : M^{me} RANC, conseiller municipal.

M. le maire ouvre la séance à 20 heures.

Présentation d'une première ébauche de la réflexion sur le Plan local d'urbanisme.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M^{lle} BROCHOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 août 2007.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°1 Approbation des travaux d'assainissement 2^e phase. Mise en séparatif des réseaux.

Adopté par 15 voix POUR, 1 CONTRE l'avance remboursable.

N°2 Imputation budgétaire & comptable en section d'investissement de biens meubles de faible valeur.

Adopté par 15 voix POUR & 1 ABSTENTION.

N°3 Destination des coupes en FC de Rolampont. Massif de Rolampont. Exercice 2008.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°4 Destination des coupes en FC de Rolampont. Massif de Charmoilles-Tronchoy. Exercice 2008.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°5 Destination des coupes en FC de Rolampont. Massif de Lannes-Tronchoy. Exercice 2008.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°6 Approbation de la vente groupée de bois façonnés et de la vente sous forme de contrat d'approvisionnement pour les hêtres.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°7 Annulation de la délibération n°2007-31 du 28 août 2007 relative aux dépenses à engager au compte 6232 – Fêtes et cérémonies.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 17 SEPTEMBRE 2007 A 23 HEURES QUARANTE-CINQ MINUTES.

Le maire,